

Difficulté n° 4 : « Nous sommes sans cesse tributaires des changements politiques et nos relations avec les élus locaux sont de plus en plus compliquées »

L'environnement institutionnel est une source de difficultés croissante pour les associations et l'instabilité politique fragilise de nombreux projets associatifs. En effet, une association sur 5 reçoit un financement du Conseil Général et 56% des associations reçoivent un soutien de leur commune (contre 63% en 2005). Dès lors, on comprend les inquiétudes face à l'instabilité politique et le fait que vous soyez 44% à souhaiter une véritable coopération avec les collectivités.

L'analyse portée par le CAC :

Depuis sa création, le Collectif des associations citoyennes s'engage pour une amélioration des relations partenariales entre associations et collectivités. En effet, depuis plusieurs années, un glissement s'opère conduisant les associations à être considérées par l'État et les collectivités locales comme des prestataires de services au public et non plus comme des partenaires. Cette logique s'accompagne d'**un manque de lisibilité totale qui empêche les associations de se projeter** sur plusieurs années, voir sur plusieurs mois, et de prendre le temps nécessaire à la construction collective et démocratique de leurs actions.

Parce que les associations participent à la mise en place de politiques d'intérêt général, le CAC s'est largement investi pour mettre à jour la charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités et les associations. Il est nécessaire de conforter la place des citoyens au sein des instances de concertation, de rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi des subventions et de favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations.



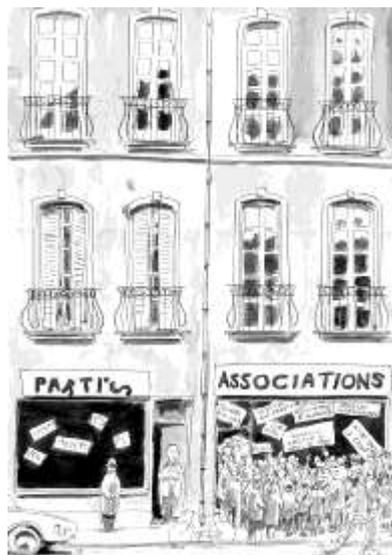
Le CAC s'inquiète de la réforme territoriale actuellement en cours de débat qui éloigne le pouvoir des citoyens. Outre le manque de lisibilité et de direction globale de cette loi, le CAC a fait part de ses craintes quant à l'absence totale d'un volet participation citoyenne et la suppression de la clause de compétences générales qui risque de mettre à mal le principe d'indépendance de la vie associative.

Nos propositions d'action :

↻ Reconnaître la « vie associative » comme une compétence transversale à l'ensemble des collectivités.

↻ Encourager le recours aux conventions pluri-annuelles entre les associations et les pouvoirs publics, y compris pour les petites subventions.

↻ Sécuriser financièrement les associations citoyennes à travers la mise en place d'un financement de base par l'État permettant de faire face aux aléas politiques communaux comme c'est le cas dans d'autres pays.



Dessin de Samuel Boureau pour le CAC

↻ Développer des espaces de co-construction permettant une réelle participation citoyenne aux différents échelons territoriaux.

